

DEPARTEMENT DU
PUY DE DOME

ARRONDISSEMENT DE
CLERMONT-FERRAND



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DÉCEMBRE 2023
N° 2023.12.05

Conseillers en exercice	33	L'an deux mille vingt trois, le dix neuf décembre à 20:00 , le Conseil Municipal de la Commune de BEAUMONT s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, après convocation légale du mercredi 13 décembre 2023, sous la présidence de M. Jean-Paul CUZIN, Maire.
Présents	24	
Absents représentés	9	
Absents non représentés	0	

Étaient présents :

Jean-Paul CUZIN, Patrick NEHEMIE, Nadine DAMBRUN, Christian DURANTIN, Christine LECHEVALLIER, Martine MÉZONNET, Yaëlle MATHIEU-PÉGART, Hervé GRANDJEAN, Cristina MESLET, Aïcha GASSER, Josiane MARION, Jean-François VIGUÈS, Françoise MASSOUBRE, Vivien GOURBEYRE, François ULRICH, Hélène VEILHAN, Dominique MOLLE, Isabelle FOURTIC, Jean-Pierre COGNERAS, Alain DUMEIL, Damien MARTIN, Josiane BOHATIER, Aline FAYE, Jean-François MAUME

Absents représentés :

Guy PICARLE représenté par Jean-Paul CUZIN
Michel PRÉAU représenté par Françoise MASSOUBRE
Valérie BERTHÉOL représentée par Martine MÉZONNET
Damien PESSOT représenté par Nadine DAMBRUN
Philippe ROCHETTE représenté par Patrick NEHEMIE
Béatrice STABAT-ROUSSET représentée par Hervé GRANDJEAN
Francis GAUMY représenté par Christine LECHEVALLIER
Aurélien BAZIN représenté par Jean-François VIGUÈS
Olivier DEVISE représenté par Hélène VEILHAN

Nadine DAMBRUN a été nommée secrétaire de séance.

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE D'OUVERTURE DE CREDITS : « INVESTISSEMENTS 2024» DANS LE CADRE DE LA POSSIBILITE DE RECONDUIRE UN QUART DU BUDGET INVESTISSEMENT DU BUDGET GENERAL

Vu les dispositions prévues par l'article L. 1612-1 du Code Général des collectivités territoriales afin de faciliter les dépenses d'investissement du premier trimestre : «jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Vu la présentation de la note de synthèse à la Commission Finances et Vie économique du 11 décembre 2023.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par **22 Voix Pour**, 7 Voix Contre, 4 Abstentions décide :

- **DE L'AUTORISER** engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement nécessaires avant le vote du budget primitif 2024, dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette) les dépenses suivantes :

Chapitre	Nature	Objet	Montant
20	2051	Renouvellement des licences Outlook (boîtes mails)	14 000 €
	2031	Diagnostics complémentaires éventuels Rénovation Groupe Scolaire Jean Zay	50 000 €
TOTAL CHAP 20			64 000 €

- **DE PRÉCISER** que les crédits autorisés seront inscrits au budget primitif 2024.

LE MAIRE
Jean-Paul CUZIN

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le



ID : 063-216300327-20231219-CC2023_12_05-DE